

BASAMID® GRANULE

Pour lutter contre les champignons et nématodes du sol

Composition	Dazomet 97% (ou 970 g/kg)
Formulation	Microgranulé (MG)
A.M.M.	n° 6800403

DESCRIPTIF DU PRODUIT

BASAMID® GRANULE est un fumigant du sol, à usage professionnel. Il s'utilise sur sol nu, à l'écart de toutes plantations. Dans le sol, sous l'influence de la température et de l'humidité, BASAMID® GRANULE se décompose en MITC (= isothiocyanate de méthyle ; principe actif). L'action de BASAMID® GRANULE s'exerce sur les parasites présents dans la zone désinfectée.

Usages autorisés

BASAMID® GRANULE est homologué en traitement du sol pour les usages suivants :

Cultures	Cibles	Dose maximale d'emploi - Nombre maximum d'applications	D.A.R.
Cultures fruitières	Champignons pythiacées	500 kg/ha (= 50 g/m ²) - 1 application / parcelle tous les 3 ans	Non applicable
Petits fruits (cassissier, myrtillier, groseillier, sureau noir, airelle, cynorhodon, azerolier, framboisier, mûre, mûre des haies)			
Vigne	Champignons autres que pythiacées		
Fraisier			
Carotte - <u>Plein champ uniquement</u> (carotte, céleri rave, panais, raifort, topinambour et crosne, persil à grosse racine et cerfeuil tubéreux, salsifis)	Nématodes		
Choux feuillus (choux verts type non pommés, choux chinois et autres choux feuillus)			
Concombre (concombre, courgette, cornichon et autres cucurbitacées à peau comestible)			
Epinard - <u>Plein champ uniquement</u> (épinard, feuilles de bette, pourpier)			

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Cultures	Cibles	Dose maximale d'emploi - Nombre maximum d'applications	D.A.R.
Laitue (laitue, chicorée-scarole, chicorée-frisée, mâche, roquette et autres salades)	Champignons pythiacées	500 kg/ha (= 50 g/m ²) - 1 application / parcelle tous les 3 ans	Non applicable
Melon (melon, pastèque, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible)			
Poivron (poivron, piment)			
Pomme de terre pour la production de plants	Champignons autres que pythiacées		
Radis			
Tabac	Nématodes		
Tomate (tomate, aubergine)			
Cultures ornementales			
Cultures porte-graine			
Cultures PPAMC non alimentaires et ornements			

D.A.R. : Délai Avant Récolte. L.M.R. : Limite Maximale de Résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Conditions d'application

BASAMID® GRANULE s'utilise sur sol en place, sous serre, tunnels ou en plein air, à la dose de 500 kg/ha (50 g/m²). Sur terreaux et compost, utiliser BASAMID® GRANULE à la dose de 250 g/m³.

Respecter une application tous les 3 ans par parcelle.

Il est recommandé de faire appel à un applicateur professionnel. La réussite de la désinfection passe par le **respect strict des opérations suivantes** :

1°) Préparation du sol :

Préparer le sol comme pour un semis. Le sol doit être exempt de mottes et de débris végétaux non décomposés sur toute l'épaisseur de la couche à désinfecter.

2°) Humidité du sol :

La capacité de rétention en eau du sol doit être maintenue entre 50 - 70% (idéalement 60%) ; il est recommandé d'obtenir ces conditions deux semaines avant le traitement et jusqu'à l'application, afin que les organismes cibles soient les plus sensibles au fumigant.

3°) Température du sol :

Lors de la désinfection, la température du sol à 10 cm de profondeur doit se situer entre 12°C et 25°C pour obtenir une désinfection optimale.

4°) Epandage et incorporation :

L'épandage et l'incorporation de **BASAMID® GRANULE** doivent être réguliers et homogènes sur la surface et la profondeur de sol à désinfecter. Pour l'incorporation, utiliser des appareils de type rotavator et exclure les herses rotatives.

Ne pas appliquer le produit en mélange avec d'autres produits phytopharmaceutiques.

5°) Mise en place du film barrière :

L'utilisation d'un film barrière de type VIF ou TIF est obligatoire. Il doit être mis en place dès l'incorporation terminée. Celui-ci limite au maximum la volatilisation du gaz et permet ainsi d'optimiser l'efficacité de la désinfection.

Le sol traité doit rester couvert avec le film barrière pendant au moins 3 semaines.

En cas d'une déchirure ou d'un accroc sur le film barrière, procéder à sa réparation immédiate en superposant une rustine de film barrière de dimension supérieure au trou et la coller par un ruban adhésif pour maintenir l'étanchéité du film barrière.

6°) Délai de remise en culture et aération :

Après le retrait du film, un délai minimum d'une semaine est nécessaire pour la remise en culture. Il est recommandé d'aérer le sol par deux façons culturales, à 2 - 3 jours d'intervalle, en prenant soin de ne pas incorporer et remonter de la terre non désinfectée. L'outil employé pour l'aération doit être propre et désinfecté afin d'éviter toute re-contamination par des agents pathogènes.

Les cultures, pour lesquelles **BASAMID® GRANULE n'est pas homologué, ne doivent pas être implantées moins de 5 mois après l'application du produit.**

7°) Test du cresson :

Un test du cresson doit être effectué avant le semis ou la plantation de façon à s'assurer qu'il n'y a pas de résidus de MITC dans le sol qui pourraient engendrer une phytotoxicité sur la culture.

Mode opératoire :

- 1) Prélever un échantillon représentatif du sol ou du substrat traité en divers points et à différentes profondeurs dans l'ensemble du volume traité. Mettre rapidement l'échantillon dans un bocal de verre sans l'émietter. Remplir le bocal à moitié en le refermant

immédiatement après chaque apport de terre/substrat. Si l'échantillon est sec, il est indispensable d'ajouter un peu d'eau dans le bocal.

Humidifier un tampon de coton hydrophile ou de ouate, le plonger dans la semence de cresson (variété Alénois frisé). Suspendre le tampon au-dessus de la terre (il ne doit pas y avoir de contact) puis refermer hermétiquement.

- 2) Pour avoir une comparaison valable, effectuer le même test dans un autre bocal contenant un échantillon de terre non traitée.
- 3) Placer les bocaux dans une pièce régulièrement chauffée (environ 20°C), à la lumière. Dans ces conditions, en l'absence de résidus de substances actives, le cresson doit germer en 1 ou 2 jours. La parcelle désinfectée peut être mise en culture quand le cresson du premier bocal germe aussi vite et aussi bien que celui du bocal contenant la terre non traitée.
 - ⇒ Si l'on observe un retard de germination dans le bocal 'terre traitée', il reste alors des résidus de gaz phytotoxiques. Il faut retravailler le sol ou remuer le terreau pour l'aérer, attendre quelques jours puis réaliser un nouveau test du cresson.

Précautions d'emploi

- Compte tenu de la grande fluence du produit, seuls des microgranulateurs spécifiquement développés pour l'application du **BASAMID® GRANULE** peuvent être utilisés.
- En plein air, laisser un espace suffisant entre l'aplomb des végétaux en place et la zone désinfectée pour éviter que des vapeurs ne les endommagent.
- Sous abris, verre ou plastique, l'espace à désinfecter doit être sans culture dans sa totalité. Les cloisons communes avec les autres abris doivent être doublées d'un film plastique pour garantir leur étanchéité.
- Ne pas épandre de fumier, de chaux vive ou de cyanamide calcique avant ou après le traitement.
- Ne pas appliquer le produit lorsque la température de l'air ambiant excède 40°C.
- Pour bénéficier aussi longtemps que possible de l'effet de la désinfection, n'apporter que des semences et des plants sains préparés dans des terreaux désinfectés.

Mélanges extemporanés et compatibilités

Ne pas appliquer le produit en mélange avec d'autres produits phytosanitaires.

PREVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, CERTIS Europe B.V. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.







MISE EN ŒUVRE RÉGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation, utilisation du produit, intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pendant toute la durée de manipulation du produit, de son application, ainsi que lors des retours sur la parcelle, veiller à porter une tenue de protection complète pour réduire l'exposition.

Pour la **protection de l'opérateur** :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
	CHARGEMENT	APPLICATION (= INCORPORATION DU PRODUIT DANS LE SOL)	POSE / RETRAIT DU FILM BARRIÈRE ou INTERVENTION SUR LE FILM	NETTOYAGE
GANTS EN NITRILE RÉUTILISABLES certifiés EN 374-3 	✓	✓ (1)	✓	✓
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065 	✓	✓	✓	✓
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1 	✓			✓
LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3) 	✓			✓
PROTECTION RESPIRATOIRE masque de type A2P1 (98% de protection) certifié EN 141/143 	✓	✓	✓	✓
BOTTES certifiées EN 13 832-3 	✓	✓ (1)	✓	✓

(1) Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application.

Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Pour la **protection du travailleur** (tâches culturales), porter :

- des gants en nitrile certifiés EN 374-3, en cas de contact avec le sol ;
- un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 ;
- une protection respiratoire (masque) de type A2P1 certifiée EN 141/143.

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver le produit à l'abri de l'humidité et à l'écart de l'exposition directe du soleil et des sources d'étincelles, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Il est recommandé de ne pas stocker le produit en dehors de la plage de température : -10°C et 40°C.

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Nettoyage du matériel d'application

À la fin de l'application du produit, le matériel d'application doit être intégralement vidé et nettoyé. Les reliquats de produits et les eaux de rinçage doivent être éliminés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit et de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

CERTIS Europe B.V. est partenaire de la filière A.D.I.VALOR.



PREMIERS SECOURS

Consulter la fiche de données de sécurité.

BASAMID® GRANULE - A.M.M. 6800403

(contient du dazomet)

**ATTENTION**

- H302** Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P261** Éviter de respirer les poussières / gaz / vapeurs.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements
P280 Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P284 Porter un équipement de protection respiratoire.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P501 Éliminer le contenu et l'emballage comme un déchet dangereux.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée : 48 heures.

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL : Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

EN CAS D'URGENCE
Composer le 15 ou le 112
ou contacter le centre anti
poison le plus proche.

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude (n°vert 0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01.72.11.00.03 (*Carechem, numéro d'urgence 24h/24h*).
 Fiche de données de sécurité disponible sur : www.quickfds.com ou sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. ou en scannant le QR code avec votre téléphone mobile.



Homologation et ® Marque déposée Kanesho Soil Treatment SPRL/BVBA

CONDITIONNEMENT

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
Sac de 20 kg	-	40 sacs = 800 kg	Sac de 20 kg

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Distribué par Certis Europe B.V. - France – N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels – 5, rue Galilée - 78280 GUYANCOURT – Tél : 01.34.91.90.00 - Fax : 01.30.43.76.55 – www.certiseurope.fr – v11 – 01/2019.